

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220201-8	<u>Séance du 1^{er} février 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de février le premier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 février 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 janvier 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : PROMOTION INTERNE – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent de la filière technique a été proposé pour l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne.

Cette inscription étant effective au 01/01/2022, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

La Commission du Personnel, réunie le 19 janvier 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, **à / par**

- approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- autorise Monsieur Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 1^{er} février 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER